

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt six et le jeudi 08 octobre à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DAVID, maire.

La convocation a été établie et affichée le 02 octobre 2026.

18 présents : Mme DAVID-PORTE-SEREZAT-VAYSSE-DELMAS-MAINA-DALODIERE-PREPOPINT-CAROLA-CALOCH
Mrs SENNY PALANY-CHEVALIER-LIMAT-LABROUSSE-BURER-CHABRIER-CHAPUS-COVEX

1 absent : M. MOUROUX

Secrétaire de séance : Mme Carine SEREZAT

Quorum : 9

Teneur des discussions en séance : compte-rendu joint au présent PV

I- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

SEANCE DU 03 JUILLET 2026-APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Rapporteur : Isabelle DAVID, Maire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2026 a été approuvé
ADOpte A L'UNANIMITE

AVENANT VOIRIE LA RUE

Rapporteur : Isabelle DAVID

L'avenant pour la voirie « La Rue » a été approuvé
ADOpte A L'UNANIMITE

AVENANT PONT DE NOUAILLES

Rapporteur : Isabelle DAVID

L'avenant pour le pont de Nouailles a été approuvé
ADOpte A L'ANUNIMITE

EAUX PLUVIALES RUE DES HORTENSIA

Rapporteur : Isabelle DAVID

Les travaux ont été approuvés
ADOpte A LUNANIMITE

AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS TR- AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Isabelle DAVID

La demande des amendes de police sera faite auprès du Conseil Départemental
ADOpte A L'UNANIMITE

ARMOIRE REFRIGEREE

Rapporteur : Régine PORTE

L'achat d'une nouvelle armoire réfrigérée a été accepté
ADOpte A L'UNANIMITE

DM-INTEGRATION AU CHAPITRE 041

Rapporteur Aurélie DELMAS

La demande du trésorier payeur pour l'intégration au chapitre 041 -est approuvée

ADOpte A L'UNANIMITE

DM- AMENAGEMENT RUE PRINCIPALE TR2

Rapporteur Aurélie DELMAS

La délibération modificative a été approuvée

ADOpte A L'UNANIMITE

RECENSEMENT 2027-DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Rapporteur : Isabelle DAVID

La désignation du coordonnateur a été approuvée

ADOpte A L'UNANIMITE

CREATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Régine PORTE

Présentation des listes :

LISTE 1 : MOUROUX Ddidier, PORTE Régine, DALODIERE Joëlle, DELMAS Aurélie

LISTE 2 : CAROLA Elsa, CALOCH Lorette, COVEX Emmanuel

Voix obtenues : Liste 1 : 15 - Liste 2 : 3

Membres élus : MOUROUX Didier – PORTE Régine – DALODIERE Joëlle – CAROLA Elsa

La création du CCAS a été validée

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Isabelle DAVID

Les représentants ont été désignés

ADOpte A L'UNANIMITE

AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE

Rapporteur : Isabelle DAVID

L'avis a été favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » A LA FDEE19

Rapporteur : Isabelle DAVID

L'option 1 pour le transfert de la compétence a été retenue

ADOpte A L'UNANIMITE

REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

Rapporteur : Isabelle DAVID

Le remplacement du poteau incendie dégradé a été validé

ADOpte A L'UNANIMITE

REMPLACEMENT D'UN DEFIBRILLATEUR

Rapporteur : Aurélien BURER

Le remplacement du défibrillateur défectueux a été approuvé

ADOpte A L'UNANIMITE

II- DEBAT DE LA SEANCE

QUESTIONS ORALES

E. Covex - Conditions matérielles d'exercice du mandat et fonctionnement des commissions. Nous souhaitons tout d'abord attirer l'attention du Conseil municipal sur les conditions matérielles dans lesquelles les élus exercent leur mandat. Notre groupe, qui représente plus de 38 % des suffrages exprimés lors des dernières élections municipales, ne dispose actuellement pas d'un espace matériel suffisant autour de la table du Conseil pour installer ses dossiers, prendre des notes et travailler dans des conditions satisfaisantes pendant les séances. Nous souhaitons donc savoir **quelles dispositions peuvent être prises afin que chaque conseiller municipal puisse disposer de conditions matérielles adaptées à l'exercice de son mandat**, dans le respect du pluralisme de l'assemblée.

I.David : deux tables ont été rajoutées.

E. Covex - Par ailleurs, en tant que membres de la commission « **Voirie, Espaces publics, Réseaux, Services techniques et Ruralité** », nous constatons que cette commission n'a, à ce jour, pas été réunie, alors que plusieurs dossiers inscrits à l'ordre du jour de la présente séance relèvent directement de ses domaines d'intervention. **Pouvez-vous nous indiquer pour quelle raison cette commission n'a pas été réunie et dans quel délai elle sera appelée à examiner les dossiers relevant de son champ de compétence ?**

I.David : petits dossiers vus en bureau. Une commission est prévue prochainement avec des sujets importants à l'ordre du jour comme le programme de voirie 2027.

E. Covex - Projet de transfert de la compétence « Éclairage public » à la FDEE 19

Le projet de délibération transmis au Conseil fait apparaître deux options concernant le transfert de la compétence « Éclairage public », sans qu'un choix explicite entre ces deux options ne semble apparaître dans le document transmis.

Pouvez-vous préciser au Conseil quelle option est effectivement soumise au vote ?

Dans l'hypothèse où l'option 2, correspondant à l'investissement seul, serait retenue, pouvez-vous également préciser :

- la répartition des coûts entre la commune et la FDEE 19 en cas de sinistre affectant le réseau ;
- les conséquences financières pour la commune des exclusions prévues par le règlement de la FDEE 19, notamment concernant les sinistres ;
- le montant estimatif des travaux de remise aux normes préalables du réseau communal nécessaires avant le transfert ?

I.David : L'option 1 est proposée. La FDEE19 avait réalisé une enquête sous le précédent mandat et nous étions alors intéressés par l'option 1. Les délégués communaux FDEE ont reçu le nouveau Président de la FDEE19 pour échanger sur différents sujets dont cette nouvelle compétence proposée. Ce dossier a été vu en bureau. Un comparatif a été fait entre les dépenses de maintenance passées en moyenne 5900€ par an et les propositions de la FDEE. Les intérêts attendus : des prix attractifs dus au groupement de commande, un meilleur suivi et traçabilité.

E.Covex - Avenant relatif au Pont de Nouailles

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur un avenant d'un montant de **2 384,59 € TTC** relatif à l'installation de garde-corps de sécurité. **Pour quelle raison ces équipements n'étaient-ils pas prévus dans le marché initial d'un montant de 25 152 € et à quel moment leur nécessité a-t-elle été identifiée ?**

Par ailleurs, le devis de la société **Tendance Métallerie**, joint au dossier, est daté du 7 avril 2026 et indique une durée de validité arrivant à échéance le 7 mai 2026.

Pouvez-vous préciser si ce devis demeure valable aux conditions financières proposées et, dans le cas contraire, sur quel document ou engagement financier repose le montant de 2 384,59 € TTC soumis au vote ?

I.David : Ces travaux ont été réalisés en urgence en avril 2026. Une estimation avait été demandée pour les garde-corps. Le devis est arrivé après l'élaboration du BP26. Son montant est maintenu par l'entreprise.

E.Covex - Travaux d'eaux pluviales – rue des Hortensias

Le Conseil est invité à se prononcer sur une dépense de **9 004,20 € TTC** auprès de la société Eurovia, alors que les premiers travaux, d'un montant de **4 200 € TTC**, sont indiqués dans le projet de délibération comme s'étant révélés insuffisants.

Pouvez-vous préciser quelle étude préalable de ruissellement, de dimensionnement et de calibrage a été réalisée avant la réalisation des premiers travaux ?

Si une telle étude n'a pas été réalisée, pouvez-vous nous indiquer pour quelle raison ?

Enfin, quels éléments techniques expliquent que les premiers travaux réalisés pour 4 200 € TTC soient aujourd'hui considérés comme insuffisants et nécessitent des travaux complémentaires de 9 004,20 € TTC ?

I.David : des travaux de voirie ont été réalisés sur la rue des Cités (nommée rue des Hortensias aujourd'hui) en 2020. Un travail a été mené sur l'ensemble des réseaux par un bureau d'études et les services de l'Agglo compétents pour les réseaux Eau et Assainissement Collectif et Eaux Pluviales (réseau unitaire). Des trottoirs étaient prévus sur la totalité du linéaire. Mr Valente ne souhaite pas de trottoirs pour faciliter les livraisons à son atelier. En 2025, Mr Valente fait part de difficultés quant au ruissellement des eaux de pluie. La 1^{ère} solution ne suffit pas, la seconde a été vue avec le technicien Agglo ayant travaillé sur ces travaux en 2020. Ces travaux seront les derniers pour notre part.

E.Covex - Remplacement du poteau incendie – impasse de l'Usine

La délibération indique que la dégradation du poteau incendie serait liée à une installation réalisée sur le site de l'ancien stade. **Pouvez-vous préciser les démarches engagées par la commune afin d'identifier les responsabilités éventuelles et, le cas échéant, obtenir la prise en charge de cette dépense par les personnes concernées ou leurs assureurs ?**

Pouvez-vous également indiquer si une déclaration auprès d'une compagnie d'assurance, une demande de remboursement ou toute autre démarche de recouvrement a été engagée concernant cette dépense de **2 880 € TTC** ?

I.David : Nous avons été alertés par l'entreprise SUEZ qui nous a signalé la dégradation de ce poteau incendie dû au branchement sauvage des gens du voyage. Nous avons été informés plusieurs semaines après leur départ. Nous aurions pu attendre 2027 pour demander de la DETR mais il semble plus prudent de faire réaliser ce remplacement.

E.Covex - Imputation des dépenses sur l'article 392 et crédits disponibles pour la voirie de La Rue. Plusieurs dépenses semblent être imputées sur l'article 392, notamment **2 384,59 € pour le Pont de Nouailles** et **1 422 € pour l'achat d'une armoire réfrigérée destinée à la cantine scolaire**, alors que cet article est présenté comme étant affecté à la voirie de La Rue. **Pouvez-vous préciser au Conseil le niveau de spécialisation auquel les crédits concernés ont été votés et confirmer que ces différentes dépenses sont conformes à l'affectation des crédits votés par le Conseil municipal ?**

I.David : les travaux de réfection de voirie à La Rue sont terminés. L'estimation de Corrèze Ingénierie est volontairement sur- évaluée pour éviter une offre supérieure à l'estimation et donc une inscription budgétaire trop basse. Les sommes restant disponibles peuvent être utilisées pour d'autres opérations avec délibération adaptée ou être annulée en fin d'année lors de l'évaluation des RAR.

E.Covex -Par ailleurs, plusieurs documents faisant apparaître un montant disponible de **14 630,78 €**, nous souhaitons connaître le montant réellement disponible après prise en compte de l'ensemble des dépenses déjà engagées ou proposées sur cette ligne. **Quel sera donc, après les votes de la présente séance, le montant effectivement disponible pour les travaux de voirie de La Rue ?**

I.David : Les travaux sont finis. La somme restante peut être utilisée pour d'autres opérations avec délibération.

E.Covex - Décision modificative « Aménagement Rue Principale – Tranche 2 »

La décision modificative prévoit une diminution de crédits concernant notamment l'**opération 242 – Études PAB La Rivière**, l'**opération 368 – Pont La Rue** et l'**opération 398 – Enrochement**. **Pouvez-vous présenter au Conseil, opération par opération, l'état financier actualisé de ces projets et préciser quelles conséquences concrètes cette diminution de crédits aura sur leur calendrier ou leur réalisation ?**

I.David : aucune conséquence car ces opérations sont achevées et payés (sauf la T2 pour laquelle nous avons cette délibération modificative).

E.Covex - Par ailleurs, une recette de fonctionnement de **25 000 € au compte 6419**, correspondant à des « remboursements de salaires », est inscrite dans cette décision modificative. **Pouvez-vous préciser la nature exacte de cette recette, son origine et son caractère exceptionnel ou récurrent ?**

I.David : Il s'agit du remboursement de salaires d'agent en congés maladie. Au moment de l'élaboration du BP, nous ne pouvons pas anticiper sur le niveau des arrêts maladie donc l'article « Atténuation de charges » est prévu à minima avec les informations à notre disposition à ce moment-là. Un personnel est toujours en maladie à ce jour d'où des recettes supérieures aux prévisions.

E.Covex - Nous souhaitons également connaître la raison pour laquelle ces crédits sont affectés au financement de travaux de voirie plutôt qu'à d'autres dépenses de fonctionnement ou de services à la population.

I.David : Le budget de fonctionnement est toujours présenté en équilibre Dépenses-Recettes. Ces recettes nouvelles, non inscrites, permettent de couvrir un besoin pour la voirie. Pas d'impact sur les besoins en fonctionnement. Volonté de préserver un excédent de fonctionnement en fin d'année pour alimenter le budget suivant et assurer de l'autofinancement.

E.Covex - Régularisation des frais d'études au chapitre 041

Le Conseil est invité à procéder au transfert de **26 780 € de frais d'études anciens** vers les comptes de travaux, certaines études remontant notamment à 2022. **Pouvez-vous nous présenter, ligne par ligne, les opérations auxquelles correspondent ces frais d'études et préciser pour chacune d'elles si l'opération est actuellement en cours, achevée ou abandonnée ?**

I.David : vous aviez ce document annexe. Tout est achevé. Ces inscriptions se font à la demande du trésorier – payeur.

E.Covex - Pour les opérations achevées, pouvez-vous également préciser **le fondement comptable permettant leur intégration dans les comptes de travaux en 2026 ?**

I.David : le trésorier-payeur définit le moment et les opérations (M57)

E.Covex - Composition du conseil d'administration du CCAS

Le projet de délibération prévoit un conseil d'administration du CCAS composé de **9 membres, dont 4 membres élus par le Conseil municipal.**

Pouvez-vous confirmer que l'élection des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS sera réalisée conformément aux règles de représentation proportionnelle prévues par les textes applicables, afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de cette instance ?

I.David : Oui

E.Covex - Désignation du coordonnateur du recensement 2027

La délibération relative à la désignation du coordonnateur du recensement fait mention d'une « **augmentation du régime indemnitaire** », sans préciser, dans le document transmis, le montant correspondant. **Pouvez-vous préciser au Conseil le montant ou le plafond de cette indemnisation, ainsi que la base réglementaire et la délibération sur lesquelles cette revalorisation est fondée ?**

I.David : le recensement de la population par l'INSEE va se dérouler de mi-janvier à mi-février 2027. La commune est scindée en 3 secteurs et nécessitera 3 agents recenseurs. Ces derniers sont supervisés par un coordonnateur qui est généralement la secrétaire de mairie. Elle aura à assurer des travaux supplémentaires : 8 jours pour la préparation et 11 jours pour le suivi et la clôture. En 2020, une indemnité de 200€ avait été attribuée à la secrétaire pour cette surcharge de travail via le régime indemnitaire.

Questions diverses

E.Covex - Indemnités des élus

Lors de la présentation des indemnités des élus, les éléments relatifs au taux d'indemnité, à l'indice brut de référence ainsi qu'au montant net ont été communiqués pour l'ensemble des élus, à l'exception de Madame le Maire. Afin d'assurer une présentation complète et transparente des indemnités de l'ensemble des élus, **nous demandons que soient précisés également, pour Madame le Maire, le taux d'indemnité appliqué, l'indice brut de référence ainsi que le montant net correspondant**, selon les mêmes modalités que pour les autres élus.

I.David : cette information est accessible sur Internet. Pour une commune de 1 000 à 3499 habitants, l'indemnité brute est de 2 289.56€. Pour ce qui me concerne, le net est de 1752.32€.

E.Covex - Sécurisation de la route du Seuil – limitation du tonnage

Lors du précédent conseil municipal, il avait été demandé d'étudier la possibilité de prendre un **arrêté municipal limitant le tonnage des véhicules empruntant la route du Seuil**, compte tenu de l'éboulement d'une grange à proximité de cette voie.

À ce jour, aucune réparation n'ayant, à notre connaissance, été effectuée, et compte tenu des fortes précipitations intervenues en début d'année ainsi que de l'arrivée d'une nouvelle période potentiellement pluvieuse, **nous souhaitons savoir si cette question a été étudiée et quelles mesures la municipalité envisage de prendre afin de sécuriser cette route.**

Nous renouvelons notamment la demande d'étudier la mise en place d'une **limitation du tonnage des poids lourds et véhicules de fort tonnage**, dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires à la sécurisation des lieux.

I.David : Les experts en assurance se sont rendus sur place pour étudier les causes de cet effondrement. Le Département, l'Agglo de Brive étaient présents. Aucune faute n'a été retenue à l'encontre de la commune ou du Département. Seule la vétusté du bâtiment est en cause. Le Département n'a pas estimé une limitation de tonnage nécessaire. Le « laitier » et le Sirtom utilisent entre autres cette Route Départementale.

La séance est levée à 21h40.

A Mansac, le 08 octobre 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance